

Echos de l'Association des Anciens

Collège Cardinal Mercier – N°23 - Février 2014



Le comité de l'AACCM se réunit environ une fois par mois au Collège Cardinal Mercier.

Comité 2014

Président :

Patrick van DERTON (71)

Tél.: 065/33.70.06

Vice-président et Fichier/Informatique:

George PAQUET (56)

Tél.: 04/275.15.48

Trésorier :

Benoît de CONINCK (66)

Tél.: 010/600615

Relations CCM :

Xavier CAMBRON (79)

Tél.: 02/351.08.69 et 02/386.15.11

Membres :

Pierre FRIPIAT (58)

Tél.: 02/380.71.57

Eric GHEUR (64)

Tél.: 02/770.03.41

José MERTENS (52)

Tél. : 010/61 36 27

Cotisations 2014

Ordinaire :	15 €
Couples :	20 €
Donateur:	50 €

Compte : BE 64 3401 8371 9452
BIC : BBRUBEBB

Chaussée de Mont-St-Jean, 83
1420 Braine L'Alleud
Tél 02/386.15.11 – fax 02/386.15.73
<http://www.aaccm.be>
contact@aaccm.be

~~~~~  
L'AACCM propose le compte  
« Social » : BE 64 3404 6079 2575  
pour vos dons aux projets sociaux au  
CCM et le compte « Patrimoine » :  
BE 64 3635 1241 6887  
pour vos dons aux projets de  
conservation du patrimoine.



## Editorial

### Quand les projets foisonnent...

Nous voici au début d'une année nouvelle ; les membres du Conseil d'Administration de l'Association des Anciens du Collège Cardinal Mercier souhaitent à tous leurs meilleurs vœux en 2014 ! Que tous vos projets familiaux et professionnels se réalisent dans les meilleures conditions pour l'épanouissement de chacun et pourquoi pas gagner un échelon de bonheur, à partager bien évidemment ! Et puis, pour avancer avec tous nos projets, il n'est pas interdit de rêver... saisir l'opportunité pour la récompense d'un rêve projeté ! Mais ne pas transformer nos rêves en phantasmes... ceux-là ne se réalisent jamais !

Avec son nouveau statut (ASBL), les membres du C.A. regardent dans le rétroviseur 2013. Avons-nous répondu à toutes les attentes des Anciens ? Plusieurs activités de retrouvailles ont eu un franc succès et plus particulièrement pour les promotions regroupant environ 25 anciens. La réussite dépend bien entendu de la mise à jour des adresses actuelles et de l'engagement des Anciens résidant à l'étranger de retour pour se revoir tous. De plus, la présence d'un ancien titulaire ou professeur rehausse incontestablement la qualité de ces retrouvailles !

Début septembre, 11 ans après les premières et mémorables retrouvailles des Anciens du groupe des Seniors, de nouvelles retrouvailles sont prévues. Et c'est le

« flop »... pour plus de 400 invitations, une poignée de « Seniors » se sont manifestés positivement. Avec pour conséquence, l'annulation pure et simple du projet avec report à une date ultérieure ? !



Les organisateurs en débriefing avaient de quoi être quelque peu dépités... Et c'est bien le rôle de l'Association, c'est de répondre à l'attente de ses membres mais aussi à l'ensemble de tous les Anciens. Nous pouvons rappeler que toutes les suggestions, souhaits des Anciens sont attendus à l'AACCM et tous les courriers et appels feront l'objet d'une réponse... c'est l'assurance de resserrer les liens... Cette année, un anniversaire se profile... le collège aura 90 ans d'existence. Neuf décennies... pour des milliers d'élèves sur les bancs du collège pour un enseignement et une éducation en constante évolution ! La légendaire photo avec les quatre premiers élèves ne comportent plus hélas de survivants... c'est bien le temps qui passe !

Que cette année soit riche de rencontres... c'est un capital au « return » très appréciable !

*Patrick van Derton*  
*Président AACCM*

---

## Retrouvailles Xavier Biernaux

---

S'il est un ancien du Collège qui a consacré sa vie à aider les enfants congolais, c'est bien Xavier Biernaux, Père Blanc. Il a passé ses 50 années de prêtrise au Congo, à Bukavu et à Goma. Cette année, pour son bref retour au pays, l'AACCM a voulu lui offrir des retrouvailles avec ses anciens amis de sa Rhéto (1956) et ceux des Rhétos voisines. C'est bien entendu au collège que ça devait se passer !

Le 9 novembre, Xavier a célébré une messe pour ses amis dans la très agréable petite chapelle de l'ancien bâtiment des Juniors. Ce fut un moment de grande convivialité et de recueillement.



Ensuite tout le groupe, une vingtaine de personnes, était invité par Xavier Cambron, directeur actuel des humanités, à visiter le musée du Cardinal Mercier qui se trouve au collège au bâtiment appelé « l'Hôtellerie ». Xavier en a profité pour expliquer ce qu'était devenu le collège aujourd'hui. Ce qui a fort intéressé et étonné ces anciens d'il y a 57 ans !!

Après cette intéressante visite, tout le monde s'est rendu, sous une pluie battante !! au réfectoire des professeurs où l'apéritif a réchauffé les cœurs et lancé l'ambiance. Un buffet froid, préparé par notre traiteur habituel, en a étonné plus d'un par la diversité des plats et leur présentation. Les papilles furent également à la fête car la qualité

était parfaite. Au cours du repas, Xavier nous a fait une très intéressante description de ses activités et de sa vie quotidienne au Congo.



Des questions lui ont été posées en retour auxquelles il a répondu avec sa gentillesse habituelle. Ce fut des rencontres chaleureuses et des anciennes amitiés retrouvées pour le bonheur de chacun.

*George Paquet*

---

### Pourquoi adhérer à l'Association des Anciens de son collège ? (AACCM asbl)

---

Certainement, pour rester en contact avec le collège (avec la revue : « Echos des Anciens) qui a contribué à notre formation durant notre jeunesse, mais aussi pour rencontrer, lors des retrouvailles organisées par l'association, des anciens camarades de classe, de groupes d'internat et de professeurs avec lesquels nous avons vécu plusieurs années.

Des souvenirs, nous en avons mais les autres en ont également et c'est l'occasion lors des retrouvailles de les partager toujours avec joie, rires et anecdotes bien souvent oubliées ! Depuis le mois de mai 2013, l'association a opté pour le statut d'ASBL. Pour remplir tous ses objectifs (voir liste ci-dessous) l'association a besoin de votre adhésion, votre cotisation étant l'unique recette pour son bon fonctionnement.

Les dépenses récurrentes sont :

- Maintenance informatique
- Frais liés au site web [www.aaccm.be](http://www.aaccm.be)
- Frais de correspondance postale
- Edition de la revue « Echos des Anciens »

- Organisation d'activités,
- Assurances

Les objectifs de l'Association sont :

- créer un fichier des anciens avec leurs coordonnées actualisées ;
- organiser des réunions de « retrouvailles » d'anciens selon les promotions, les groupes d'internat, anniversaires ;
- créer des opportunités d'activités avec les anciens et les élèves actuels du Collège: concerts, festivités, conférences, visites d'expositions ...
- soutenir des projets du Collège Cardinal Mercier, avec en particulier une assistance sociale aux élèves en difficultés ; également contribuer à préserver le patrimoine historique.
- partager les expériences d'anciens avec les élèves actuels et les sortants ;
- éditer le périodique « Echos de l'Association des Anciens » ;
- informer sur le site web [www.aaccm.be](http://www.aaccm.be)

*Patrick van Derton*

---

### Protection de la vie privée

---

Le 3 janvier 2014, GOOGLE a été condamné à 150.000 € pour non respect du droit à la confidentialité des données par la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés - France)

Qu'en est-il en Belgique ?

Par la loi du 8 décembre 1992, nous disposons de la Commission de la protection de la vie privée (CPVP), une autorité équivalente à la CNIL française mais trop peu connue par le citoyen belge.

Le droit à la vie privée et à la protection des données personnelles sont des droits fondamentaux consacrés notamment par les articles 7 et 8 de la Charte européenne de sauvegarde des droits fondamentaux. Vos données ne peuvent être utilisées que dans les

limites autorisées explicitement par les lois ou sur votre consentement indubitable, à prouver par celui qui utilise vos données.

La CPVP est une autorité indépendante des autres institutions belges pour défendre vos droits. Elle dispose de pouvoirs étendus de surveillance et d'investigation. Elle a aussi un rôle pédagogique par ses avis et recommandations. Elle peut agir d'initiative envers toutes les institutions et doit veiller à ce que le développement des nouvelles technologies ne porte atteinte ni à l'identité humaine, ni aux droits de l'homme, ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles.

**Vous soupçonner votre comité de parents d'élèves d'avoir communiqué la liste des élèves à une entreprise commerciale ?**  
**Vous découvrez qu'un site Internet publie vos photos ou des informations vous concernant, sans disposer de votre consentement ?**

- Vous pouvez déposer une plainte à la CPVP : c'est gratuit et facile. Si la plainte est pertinente, elle ne sera jamais classée sans suites. Le dossier est traité de manière anonyme : l'identité du plaignant n'est communiquée qu'avec son consentement.

**Vous êtes un employeur et souhaitez mettre des caméras de surveillance mais sans être certain de leur légalité ?**

- Vous pouvez vous adresser à la CPVP pour des conseils.

**Un employeur découvre qu'un vendeur a communiqué son fichier de clients à un concurrent ?**

La CPVP investiguera chez le concurrent et, le cas échéant, ordonnera la destruction du fichier.

La CPVP a d'abord un devoir de médiation et de conciliation entre l'auteur des faits et le plaignant. Si l'infraction est avérée, la CPVP

introduit elle-même la plainte devant les tribunaux : c'est au pénal.

Il faut savoir que la Commission européenne projette un Règlement européen qui donnerait à la CPVP un pouvoir de sanctions administratives et les montants proposés sont particulièrement dissuasifs : 1.000.000 € ou 2% du chiffre d'affaires mondial !

### Mais la CPVP, c'est quoi ?

La CPVP est un organe collatéral au Parlement national mais en restant indépendante. Son contrôle est assuré indirectement par la publication d'un rapport annuel. La CPVP dispose d'un budget propre ; elle est constituée par 16 membres, commissaires à la protection de la vie privée, élus pour 6 ans par les membres du Parlement national, à bulletins secrets. Tout citoyen intéressé peut se porter candidat.

La Commission est présidée par un magistrat et est assistée par un secrétariat d'environ 60 personnes, principalement juristes. Les commissaires ont rang d'officier de police judiciaire et ne peuvent recevoir d'ordre de personne dans l'exercice de leur fonction. Ils peuvent investiguer très largement pour vérifier le respect des droits fondamentaux. Ils ont ainsi accès à toutes les données personnelles, y compris dans tous les fichiers : les fichiers des administrations publiques, les fichiers de la police, les dossiers médicaux, les dossiers des avocats, des banques et des assurances, etc. Le secret professionnel ne leur est pas opposable, car ce secret ne peut être le prétexte pour cacher l'utilisation frauduleuse de données personnelles.

Ce pouvoir d'accès est compensé par un devoir de confidentialité très stricte : les commissaires ne peuvent révéler aucune information, même sur injonction d'un tribunal.

Dans le cas de Google, la CNIL agissait sur la base d'une mission confiée par les 27 autorités

nationales européennes, dont la CPVP. La sanction de la CNIL relève du droit français pour les infractions sur le territoire français mais concerne indirectement les agissements de GOOGLE sur toute l'Europe. Cela n'empêche pas la CPVP d'introduire un dossier équivalent auprès des tribunaux belges puisque la CPVP n'est pas (pas encore) investie d'un pouvoir propre de sanctions.

### Vous avez des questions ? Vous voulez déposer plainte ?

C'est facile :

- En consultant le site : [www.privacycommission.be](http://www.privacycommission.be)
- Par téléphone au secrétariat de la CPVP : **02/274 48 79** (aide de première ligne pour tous)
- Par mail : [commission@privacycommission.be](mailto:commission@privacycommission.be)
- Par courrier : Commission de la protection de la vie privée, rue de la Presse, 35, 1000 Bruxelles
- Par le formulaire de contact sur le site de la CPVP : [www.privacycommission.be](http://www.privacycommission.be)

Les directions du Collège Cardinal Mercier ont suivi une formation à la protection de la vie privée : la garantie que le Collège se veut être un promoteur de la protection des droits fondamentaux.

*Eric Gheur*

### Avis de recherche

C'est la demande d'un ancien président de groupe d'internes « Seniors » :

« Quelle est la devise du groupe des Seniors ? »

Voici un élément de piste : la devise était inscrite au mur de la salle des conseils, salle avec un lustre bateau ! Bonne recherche et déjà MERCI !

(Votre réponse à Patrick van Derton, ancien Senior : [contact@aaccm.be](mailto:contact@aaccm.be))

---

## Nécrologie

---

**Christian AREND** est décédé le 19 novembre 2013 à Nivelles à l'âge de 65 ans le soir même de la fête organisée en son honneur pour son départ à la retraite. Christian a été agent du C.P.M.S. en poste au Collège durant de nombreuses années.

**Pierre Roland CAESENS**, ancien élève, est décédé le 12 juillet 2013 à Corroy-le-Grand à l'âge de 83 ans.

**Lucien GODEFROID** est décédé le 1<sup>er</sup> décembre 2013 à l'âge de 88 ans. Lucien a été instituteur en 1<sup>ère</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> primaire d'octobre 1948 à janvier 1966. Il devient ensuite économiste, fonction qu'il assurera jusqu'en mai 1990.

**Robert VAN OPDENBOSCH** est décédé le 8 décembre 2013 à l'âge de 89 ans. Robert avait été engagé au Collège en 1949 où il enseigna à l'Institut et en Humanités. Il quitta le Collège en 1971 pour reprendre la direction du lycée de Berlaymont à Waterloo.

Xavier Cambron

---

## Lectures

---

**Si le Collège m'était conté ... volume I, mai 2013** par Xavier Cambron.

Ce livre retrace l'histoire du Collège sous une dizaine d'angles différents. Un second volume est en préparation.

Il reste une petite centaine d'exemplaires disponibles. Les personnes intéressées par l'acquisition d'un exemplaire du premier volume peuvent verser la somme de 22€ (à venir chercher au Collège) ou de 29€ (frais d'envoi compris) sur le compte BE43 7323 3028 0001 du Collège Cardinal Mercier. Renseignements :

[michel.vandemergel@ccm.be](mailto:michel.vandemergel@ccm.be)

**L'enfant de Waterloo** par Jean Pierre-Vander Straeten.

Ce livre raconte le parcours de vie jusqu'à dix-huit ans de cet ancien élève du Collège. Il aborde largement les études et l'esprit du Collège à la charnière des années 60. Il est disponible en versant la

somme de 15€ sur le compte de « Traces de vie » BE44 0014 2533 2245. Renseignements : [tracesdevie@hotmail.com](mailto:tracesdevie@hotmail.com)

---

## Les « cochons modèles »

---

Le « prix de sagesse » est créé durant l'année scolaire 1928-1929 pour les « élèves qui ont gagné cinq bonnes notes, grâce à leur conduite exemplaire ». Il donnait lieu à une publication des noms des élèves méritants dans le palmarès annuel du Collège et à la remise d'un écusson à accrocher à la boutonnière. Celui-ci était en métal doré ainsi que les lettres « C » et « M » pour « Cardinal Mercier ». Les couleurs de l'écusson étaient le blanc et le vert. Par dérision, les élèves au comportement moins élogieux appelaient les titulaires de cette distinction les « Cochons Modèles ». En 1931, les critères sont modifiés pour une longue durée. Le prix de sagesse est donné « aux élèves qui, n'ayant encouru ni blâme, ni avertissement, ont obtenu une citation à l'ordre du jour ». Ce texte un peu militaire apparaît dans les palmarès de 1931 à 1954.

On ne sait avec précision qui a reçu le prix de sagesse durant les années scolaires 1939-1940, 1942-1943 et 1943-1944 car on ne conserve plus de renseignements pour ces années-là.

A partir de l'année scolaire 1954-1955, le « prix de sagesse » est transformé en « prix de régularité ». Ce dernier prix est donné « aux élèves qui méritent d'être cités en exemple à leurs compagnons ». Comme les critères ont probablement changé, le nombre des bénéficiaires double et passe de 49 en 1954 à 118 en 1955.

Le prix de régularité disparaît dans la section commerciale durant l'année scolaire 1959-1960 sous le directorat de l'abbé Gaston Gudenkauf et des Humanités durant l'année scolaire 1962-1963 sous le directorat de l'abbé André Voussure. L'école primaire restera alors seule à encore attribuer le prix, mais change à nouveau son nom : le prix de régularité devient la « citation en exemple ». « Une citation en

exemple est accordée aux élèves qui se sont distingués par leur travail et leur conduite exemplaires au cours de l'année ».

En 1965-1966, la « citation en exemple » disparaît au profit du « prix d'application ». Les critères d'attribution sont les suivants : « Un prix d'application est accordé aux élèves qui se sont particulièrement distingués par un travail excellent et une bonne conduite au cours de l'année ».

Après juin 1971, le prix d'application disparaît. C'est probablement le nouveau directeur de l'école primaire, Joseph Burgeon, qui prit la décision de le supprimer. Entre 1929 et 1971, 2144 prix ont été attribués à 1229 élèves différents. Si la plupart des élèves ont reçu le prix à une reprise, certains ont été mis à l'honneur à plusieurs fois.



Les plus titrés sont les suivants :

- ont reçu 8 fois le prix : Roger Beeckman et Michel Nyst ;
- ont reçu 7 fois le prix : François Machiels et Christian Wanty ;
- ont reçu 6 fois le prix : Jean-Paul Alberty, Daniel Ardichvili, Bernard Bauvignet, Daniel Bogaerts, Jean-Marie Delvaux, Jean-Marie Delwart, Emmanuel de Meeûs, Jean Emond, Léon Folie, Jean-Paul Gosselain, Raymond Heusghens, Yves Lafère, Marc Lauwers, Philippe Maja, Michel Michiels, René Rubbers, Jean-Claude Toche et Paul Washer ;
- 30 élèves ont reçu le prix à 5 reprises ;
- 63 élèves l'ont reçu à 4 reprises.

Xavier Cambron